

Assurance construction

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit Immobilier

Durée

7 heures

Nombre de séances

1

Les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Améliorer votre pratique en assurance construction

Programme

1. L'assurance construction en phase chantier

- Quid de la charge des risques avant réception ? Cas particuliers de la suspension de chantier
- Les assurances de l'entreprise en phase chantier et leurs limites (ex : RC, « Garantie effondrement », etc...)
- Solution palliative : la mise en œuvre de la DO avant réception
- L'indispensable TRC et l'opportunité des garanties optionnelles (RCMO, « dommages aux existants », etc...). Quid des « dommages immatériels consécutifs » ?
- Bien gérer la survenance de sinistres avant réception (déclaration de sinistre ou action directe ? dans quel délai ?)

2. La réception et ses effets

- Les modalités de la réception. Cas particulier de l'abandon de chantier.

- Transfert des risques et point de départ des garanties constructeurs. Quid des incidences de la « réception par lots » ?
- Quels désordres sont concernés par les différentes garanties (GPA, Garantie biennale, Garantie décennale) ?
- Le sort des réserves à la réception
- Les sorts des « existants »

3. L'assurance construction après réception

- L'obligation d'assurance DO et RCD (police CNR pour les promoteurs et vendeurs VEFA)
- Les dommages couverts : plus restreints que la Garantie décennale
- L'opportunité des assurances facultatives complémentaires
- Le mécanisme de l'assurance RCD :
 - Plafond de garantie, franchise, causes d'exclusion
 - La notion d' « ouverture de chantier »
 - Les notions d' « activité déclarée » et de « procédé technique »
 - Conséquences de la déclaration inexacte du risque
- Le mécanisme de l'assurance DO
 - Plafond de garantie, absence de franchise, causes d'exclusion
 - Importance des éléments déclarés à la souscription et conséquences de la déclaration inexacte
 - Quid des incidences de l'assurance LPS ? De la loi ESSOC (« permis d'expérimenter ») ? De la loi ELAN (étude géotechnique en zones argileuses) ?
- Bien gérer la survenance de sinistres après réception
 - Les bons réflexes en matière de déclaration de sinistre (questions à se poser, formes, délais)
 - Procédure amiable préalable obligatoire en matière de DO. Rappels des principes de la convention CRAC.
 - Principe d'affectation de l'indemnité DO. Indemnités et TVA
 - Possibilité de mobiliser les assurances DO et RCD au-delà du délai décennal
 - Les pièges de l'action directe à éviter

Public concerné

- Assistants à maîtrise d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre

- Maîtres d'ouvrage délégués
- Promoteurs
- Toutes professions en lien avec l'immobilier

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets)
- Remise d'un dossier pédagogique
- Evaluation d'acquisition des connaissances à l'issue de la formation

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.